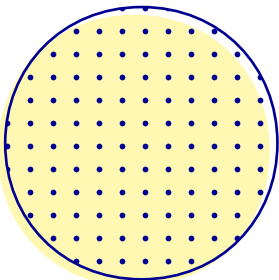


LE REGARD DU CEE

SEPTEMBRE 2024 | N° 03

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

Ce que nous apprennent les rapports d'évaluation des EREA

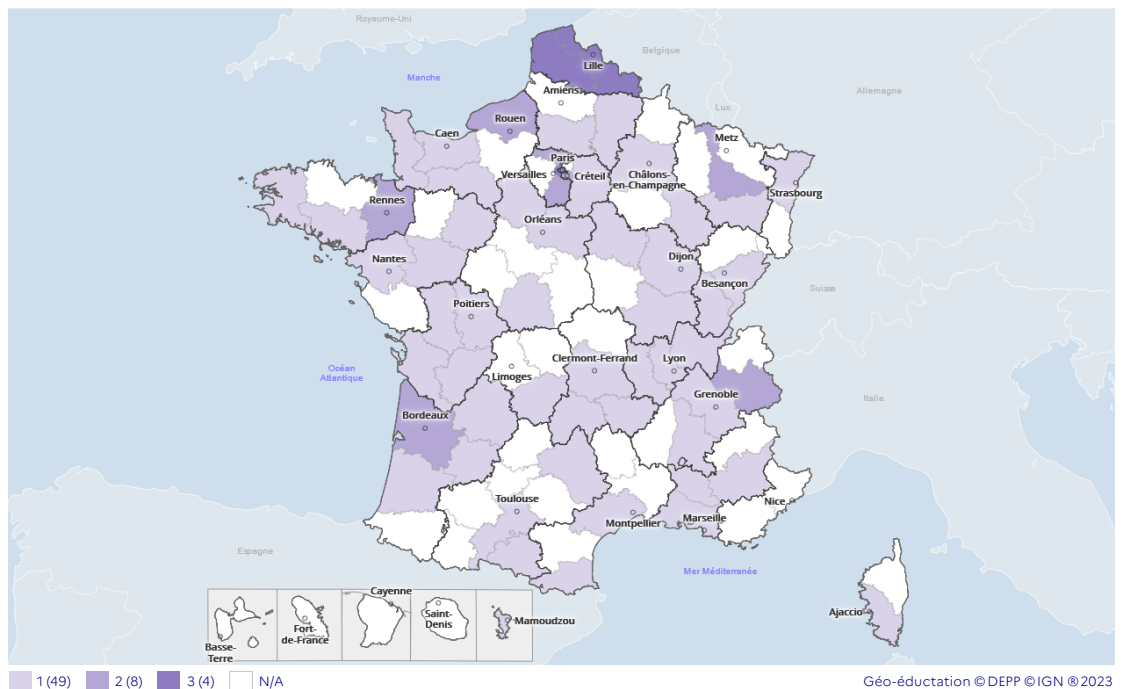


Issus des classes de perfectionnement annexées aux écoles primaires et des écoles de perfectionnement créées au début du XX^e siècle, les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ont vu leur public et leur organisation évoluer. Si les EREA ont aujourd'hui vocation à accueillir des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap, les publics accueillis sont toutefois très divers d'un établissement à l'autre, mais aussi au sein d'un même EREA. 31 EREA ont été évalués entre septembre 2020 et juin 2023. À partir de l'analyse de ces rapports et de données nationales éclairant les problématiques qui y sont développées, le Conseil d'évaluation de l'École présente un regard sur ces établissements plutôt méconnus dans le système éducatif.

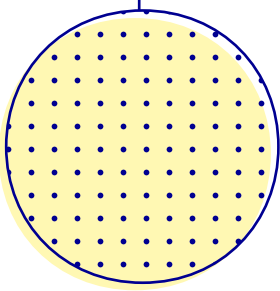
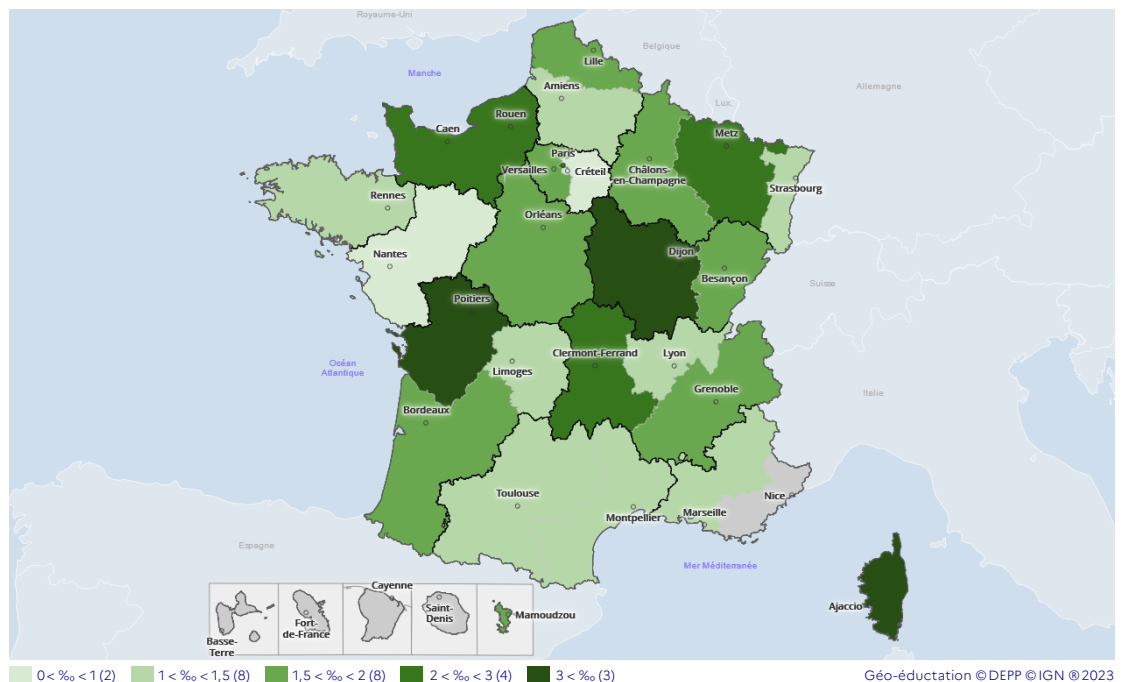
77 EREA en France

À la rentrée 2023, les 77 EREA implantés en France scolarisent 9 058 élèves. Ce sont donc de petites structures qui accueillent en moyenne entre 110 et 120 élèves. Leur répartition n'est pas uniforme sur le territoire. En France métropolitaine, l'académie de Nice ne compte aucun EREA, alors que celle de Lille en compte six et celle de Versailles sept ; dans les académies ultramarines, seule Mayotte dispose d'un EREA, le seul EREA privé sous contrat existant en France. Cette disparité académique se retrouve sur la carte qui présente le nombre d'élèves scolarisés en EREA pour 1 000 élèves de l'académie, ce taux variant de 0,67 à 5,42. Cette diversité est encore plus marquée au niveau départemental, comme le montre la carte représentant le nombre d'EREA par département : ainsi, 40 départements, principalement ruraux, ne disposent pas d'EREA. Ces éléments expliquent la diversité des choix académiques concernant l'affectation des élèves en EREA.

Nombre d'EREA par département



Nombre d'élèves scolarisés en EREA pour mille élèves de l'académie



Au sein des EREA, les formations sont principalement de nature professionnelle. Si la préparation au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) peut être présentée comme une constante des EREA – 75 sur 77 en disposent, dont 37 avec des formations agricoles – les autres types de formation (cf. **tableau 1**) sont présents uniquement dans certains établissements. Les EREA sont le plus souvent organisés autour d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et de CAP (52 EREA sur 77), les élèves de CAP n'étant d'ailleurs généralement pas issus de la SEGPA de l'EREA. Parmi les 77 EREA, seulement 63 proposent aujourd'hui des formations de niveau collège : la circulaire 95-127 publiée en 1995 et abrogée depuis, incitait en effet les EREA à devenir progressivement des lycées d'enseignement adapté. Seuls trois établissements offrent des formations générales et technologiques de niveau lycée.

Tableau 1 : Nombre d'EREA et d'élèves selon les niveaux de formation en 2023

TYPÉ DE FORMATION	NOMBRE D'EREA PROPOSANT CE TYPE DE FORMATION	NOMBRE D'ÉLÈVES DANS CE TYPE DE FORMATION
Formations de niveau collège (sixième ... troisième)	15	653
SEGPA	52	2 737
Formations professionnelles de niveau lycée	76	5 477
Formations générales et technologiques de niveau lycée	3	140
STS	1	51
Total général	77	9 058

Source : DEPP.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Note de lecture : à la rentrée 2023, 3 EREA proposent des formations générales et technologiques de niveau lycée ; celles-ci scolarisent au total 140 élèves.

Le profil des élèves accueillis en EREA

Le profil des élèves accueillis peut être très différent d'un établissement à l'autre. Certains EREA accueillent de manière quasi exclusive des élèves en situation de handicap moteur ou polytraumatisés ; dans ce cas, les EREA sont, du point de vue scolaire et social, très proches des autres établissements proposant les mêmes formations. Ces EREA sont les moins nombreux. Pour les autres, une caractéristique apparaît de manière assez systématique dans les rapports, à savoir la vulnérabilité du public accueilli : grande difficulté scolaire et sociale couplée avec des situations de handicap cognitif ou de troubles du comportement. Dans certains EREA, les élèves allophones et les mineurs non accompagnés constituent une part importante de l'effectif, pouvant représenter plus d'un élève sur 3.

Les rapports soulignent que le public des EREA est en général moins favorisé que celui des autres établissements de l'académie : l'indice de position sociale¹ (IPS) moyen des EREA est en effet de 81,8 à la rentrée 2023, proche de celui des collèges de réseaux d'éducation prioritaire REP (85,3). Toutefois, lorsqu'on regarde les données nationales par type de structure (collège, SEGPA, lycée général et technologique (LGT), lycée professionnel (LP), première année de CAP), on constate que le profil social des élèves d'EREA est comparable à celui des mêmes structures dans le secteur public comme le montre le **tableau 2**.

¹ L'indice de position sociale est un indicateur synthétique prenant en compte la profession des parents.

Tableau 2 : Indice de position sociale selon les structures - rentrée 2023

IPS PAR FORMATION	EREA	PUBLIC
Niveau collège hors SEGPA	98,2	101,5
SEGPA	76,3	75,4
LGT	115,5	111,7
LP	81,2	85,7
1 ^{re} année de CAP	79,3	78,9
STS	107,7	95,3
Ensemble	81,8	102,4

Source : DEPP.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Note de lecture : à la rentrée 2023, l'IPS moyen des élèves de SEGPA scolarisés en EREA est de 76,3 contre 75,4 pour les élèves de SEGPA scolarisés dans le secteur public.

Par rapport aux types de formations proposées, la spécificité des EREA ne réside pas tant dans le profil social, mais davantage dans le niveau scolaire des élèves accueillis. Le **tableau 3** met en évidence que les résultats aux évaluations nationales de sixième à la rentrée 2023 en français comme en mathématiques sont sensiblement plus faibles en EREA que dans les collèges classés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et *a fortiori* que ceux hors éducation prioritaire (EP). De même, le pourcentage d'élèves dans le groupe 1, le groupe le plus faible avec un score inférieur à 200, est beaucoup plus élevé en EREA qu'en REP+ et hors EP. On a donc une véritable spécificité du profil scolaire des élèves qui entrent en EREA avec des niveaux très faibles dans les disciplines fondamentales, à l'image des difficultés scolaires observées chez les élèves de SEGPA.

Tableau 3 : Résultats aux évaluations nationales de sixième en EREA et en REP+ / Rentrée 2023

	FRANÇAIS			MATHÉMATIQUES		
	EREA	REP+	PUBLIC HORS EP	EREA	REP+	PUBLIC HORS EP
Score moyen	194,3	225,9	257,2	189,7	218,4	255,5
Part d'élèves ayant un score < 200 (en %)	66%	30%	10%	73%	37%	13%

Source : DEPP.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Note de lecture : en 2023, aux évaluations nationales de sixième en français, le score moyen est de 194,3 en EREA, de 225,9 en REP+ et de 257,2 dans le secteur public hors EP ; 66% des élèves d'EREA ont un score inférieur à 200 contre 30% des élèves de REP+ et 13% des élèves du public hors EP.

Une adaptation permanente aux profils des élèves

Individualisation des parcours

Au cours de leur auto-évaluation, certains EREA ont cherché à identifier les principales causes de décrochage et de difficultés rencontrées par les élèves à leur arrivée dans l'établissement ; trois grandes sources sont citées : le sentiment d'échec lié à l'orientation en EREA, la difficulté de mise au travail et une orientation dans une filière professionnelle non souhaitée. Ces éléments, associés à la grande diversité des publics, conduisent les établissements à passer d'une personnalisation des parcours à une véritable individualisation de la formation des élèves qui, dans certains établissements, peut concerner deux tiers des effectifs. Sur le plan organisationnel, ce sont les emplois du temps, les parcours des élèves en CAP et les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui sont le plus impactés par cette individualisation des parcours. Les emplois du temps doivent tenir compte des différents plans personnalisés de scolarisation (PPS) ou autres programmes personnalisés, mais aussi des contraintes liées au suivi externe des élèves, en particulier pour les élèves en situation de handicap et ceux sous statut d'apprenti. Les EREA exploitent les différentes possibilités des parcours de formation en CAP : CAP en trois ans pour les élèves les plus en difficulté pour éviter des redoublements de classe ou CAP complémentaire en un an pour ceux qui rencontrent des difficultés à trouver un emploi.

Pour les PFMP, au-delà de l'adaptation du poste à laquelle sont confrontées les entreprises lors de l'accueil d'élèves en situation de handicap, il existe aussi un besoin d'accompagnement fort pour certains élèves en grande difficulté scolaire et sociale afin que le cadre du stage soit respecté par les élèves et que l'intégration dans le milieu professionnel puisse se faire, ce qui conduit certains établissements à proposer un accompagnement des stages par les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Priorités pédagogiques

Pour accompagner les élèves, trois objectifs pédagogiques associés aux besoins des élèves apparaissent dans les rapports : le développement de l'autonomie, le renforcement des fondamentaux et l'évaluation des élèves. Le manque d'autonomie et de motivation est le premier diagnostic posé par les équipes, la restauration de la confiance en soi leur apparaît comme un préalable à toute autre action pour remobiliser les élèves dans les apprentissages. La nécessité du renforcement des fondamentaux abordée dans l'analyse des évaluations nationales à l'entrée en SEGPA ou CAP est aussi présentée dans certains rapports comme un frein à l'emploi en sortie d'EREA et un obstacle à la poursuite d'études. Les différents dispositifs d'aide, Devoirs faits ou accompagnement personnalisé, sont généralement organisés autour de ces deux priorités : remobiliser les élèves dans leurs apprentissages et renforcer les fondamentaux. Enfin, il apparaît dans les rapports, mais pas toujours de manière explicite, une vraie problématique quant à l'évaluation des élèves, par exemple la difficulté liée à la compréhension des consignes faisant écran à la bonne exécution de la tâche demandée. Cela peut, d'une part, expliquer les différences de résultats entre le contrôle continu pour valider le socle et les notes obtenues aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) et d'autre part, donner lieu à des malentendus avec les élèves et les parents quant au niveau réel de l'élève. Les EREA sont confrontés à une difficulté liée à la nature même des évaluations, très souvent inadaptées au profil de leurs élèves : de ce point de vue, un accompagnement des EREA serait pertinent.

Bien-être, une préoccupation de tous les instants

Les rapports d'évaluation abordent de manière assez systématique les problématiques du climat scolaire et du bien-être. L'adaptation au public accueilli conduit à un travail d'équipe plus important que dans d'autres types d'établissement et il ressort des rapports que les relations interpersonnelles sont qualifiées dans l'ensemble de très bonnes. Les élèves sont sensibles à l'engagement des équipes et, de manière générale, la qualité des relations qu'entretiennent les élèves avec les adultes est bonne, certains établissements précisant que les élèves s'adressent prioritairement aux personnels de la vie scolaire pour aborder les problèmes qu'ils rencontrent, y compris quand ils relèvent de leur scolarité. Les relations inter-élèves semblent en revanche moins sereines dans certains EREA, pouvant parfois occasionner des incidents, ce qui conduit les établissements à effectuer un travail sur leur organisation et la cohérence des mesures prises face à ces situations complexes. Le programme pHARE a trouvé naturellement sa place dans les EREA. Les actions engagées ciblent principalement trois domaines : le développement de l'engagement des élèves, le renforcement du sentiment d'appartenance et la valorisation de l'image de l'EREA dans son environnement.

Un levier : l'internat éducatif

La présence d'un internat est une singularité des EREA, seuls 5 d'entre eux (sur 77) n'en sont pas dotés. Sa vocation « éducative » est formalisée dans le projet d'internat, les internes bénéficiant d'un encadrement assuré par des AED (assistants d'éducation) et, dans certains cas encore, des professeurs des écoles spécialisés. L'objectif est d'assurer une continuité pédagogique et éducative avec des actions centrées sur la résolution des difficultés d'apprentissage (études obligatoires), l'éducation à la citoyenneté, l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle ainsi que le développement d'activités socio-éducatives. L'intérêt de la présence d'un internat est régulièrement signalé, trois principaux impacts sont indiqués : c'est d'abord un vecteur de réussite en ce qu'il permet de développer des compétences transversales d'organisation et de savoir-être ; ensuite, il apporte aux élèves un cadre sécurisant et, enfin, il est à la fois un moyen pour lutter efficacement contre l'absentéisme et pour prévenir le décrochage. La présence d'un internat est aussi un élément important dans le processus d'affectation en EREA, en particulier en SEGPA, pour privilégier les élèves en grande difficulté scolaire ou sociale qui ont besoin d'un changement de cadre. Un des EREA souhaiterait d'ailleurs n'accueillir que des élèves internes en SEGPA.

Parcours, résultats et insertion professionnelle des élèves d'EREA

Du fait de la singularité de chaque EREA, les parcours, les résultats et l'insertion professionnelle des élèves sont marqués par une grande variabilité d'un établissement à l'autre, la lecture des rapports d'auto-évaluation ou d'évaluation analysés montrant que le déterminant principal réside dans la nature du public accueilli.

Des résultats aux examens en fin de collège jugés satisfaisants par les équipes

Outre le certificat de formation générale (CFG) pour lequel le taux de réussite est proche de 100% dans la quasi-totalité des établissements évalués disposant d'une troisième SEGPA, les élèves d'EREA présentent en fin de troisième principalement le DNB professionnel avec un taux de réussite qui avoisine les 70% à la session 2023. Une centaine d'élèves seulement, principalement dans les collèges proposant un cycle classique sixième-troisième, se présente au DNB général avec un taux de réussite de l'ordre de 95%.

Tableau 4 : Réussite des élèves d'EREA au DNB général et professionnel à la session 2022

NOMBRE D'ÉLÈVES EN TROISIÈME	NOMBRE D'INSCRITS	NOMBRE DE PRÉSENTS	NOMBRE TOTAL D'ADMIS	TAUX DE RÉUSSITE	NB PRÉSENTS / NB TROISIÈME	ADMIS / NB TROISIÈME
1 046	883	858	619	72,1%	82,0%	59,2%

Source : Base centrale de pilotage.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Note de lecture : à la session 2022, le taux de réussite global au DNB (général et professionnel) est de 72,1%.

Certains établissements indiquent que le choix de présenter tous les élèves au DNB est intervenu récemment. Ceci est confirmé par les données nationales : en 2018, 60% des élèves de troisième étaient présents aux épreuves du DNB, 16 EREA n'inscrivaient aucun élève au DNB ; ils ne sont plus que 3 en 2023 avec un taux de présents de 80%. Il faut aussi noter que la dispersion des taux de réussite suivant les établissements est importante, elle est à prendre avec précaution car le nombre d'élèves présentés dans un établissement est faible et donc les fluctuations importantes.

Quand l'analyse est menée, les EREA constatent que l'obtention du diplôme doit beaucoup à l'évaluation du socle commun et à l'épreuve orale de soutenance : il existe en effet un décalage entre les résultats aux épreuves écrites terminales du DNB professionnel et ceux obtenus en contrôle continu. Ainsi, au niveau national pour la session 2023, la moyenne à l'écrit en français est de 7,1/20 et celle de mathématiques de 6/20, alors que l'évaluation du socle commun en contrôle continu conduit à un score de 276/400, sensiblement supérieur à la moyenne.

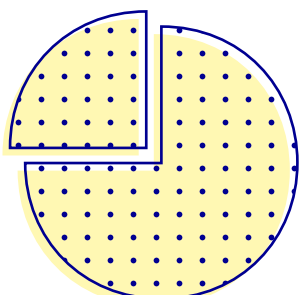
Un parcours caractérisé par un changement d'établissement entre le collège et le lycée

Si ce point n'apparaît pas explicitement dans les rapports, leur lecture permet cependant de constater que les élèves scolarisés en collège ou SEGPA dans un EREA qui poursuivent leur parcours en voie professionnelle dans l'établissement sont peu nombreux et, inversement, que la majorité des élèves de CAP est issue d'autres établissements. Au niveau national, l'analyse de la cohorte des élèves présents en troisième SEGPA en 2022-2023 et poursuivant leurs études montre que 62% d'entre eux quittent l'EREA pour un autre établissement, 35% restent dans leur EREA et 3% partent dans un autre EREA. De la même manière, on constate que seuls 13% des élèves en première année de CAP sont issus du même EREA et que 82% viennent d'un autre établissement. Cette rupture de continuité de parcours dans l'EREA s'explique par le choix de spécialité d'enseignement professionnel de l'élève mais aussi par des modalités d'affectation différentes à l'entrée en collège ou en SEGPA – par le DASEN² après avis de la CDOEA³, voire sur avis de la CDAPH⁴ – et en lycée – majoritairement via la procédure nationale AFFELNET. Il est donc difficile pour les EREA de travailler sur la continuité pédagogique entre les élèves de collège et de lycée.

² DASEN : directeur académique des services de l'éducation nationale.

³ CDOEA : commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés.

⁴ CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.



Le certificat d'aptitude professionnelle comme voie privilégiée de poursuite d'études

La grande majorité des élèves de SEGPA en EREA poursuit son parcours en CAP, plus rares sont ceux qui s'orientent vers une seconde professionnelle. La scolarité en CAP peut se dérouler suivant différentes modalités : si le parcours en deux années reste le principe de base, de plus en plus d'EREA permettent à certains élèves – notamment ceux qui sont les plus fragiles scolairement ou porteurs d'un handicap – d'atteindre cet objectif en trois années, tout comme ils peuvent leur proposer, à l'issue d'un premier CAP, de préparer un autre CAP en un an. Dans ce dernier cas, cette solution concerne principalement des élèves encore mineurs, dont la maturité est insuffisante pour entrer sur le marché du travail « ordinaire », ou qui attendent qu'une place en établissement spécialisé se libère. Comme mentionné plus haut, l'utilisation des différentes possibilités de CAP en un, deux ou trois ans permet de donner une certaine souplesse aux EREA dans l'accompagnement de leurs élèves. Elle conduit les EREA à s'interroger sur leur carte des formations pour que ce complément de formation soit cohérent et constitue un véritable atout pour l'élève.

Les EREA jugent généralement satisfaisants les taux de réussite de leurs élèves au CAP, ce que les données nationales confirment : ainsi, à la session 2022, 83% des élèves de CAP ont obtenu leur diplôme. Compte tenu du petit nombre d'élèves (le plus souvent entre 5 et 8) présentant un CAP donné dans un établissement précis, ces résultats doivent être considérés avec prudence car les fluctuations sont souvent importantes d'une année sur l'autre.

À l'issue du CAP, la poursuite d'études vers le baccalauréat professionnel est peu fréquente et varie selon les établissements. Même si ce point n'est pas toujours documenté dans les rapports analysés, elle semble être plus importante lorsque les EREA disposent de ce cursus dans leur offre de formation, mais elle dépend essentiellement du niveau scolaire des élèves.

Quant à la poursuite d'études des élèves d'EREA dans l'enseignement supérieur, elle fait figure d'exception et ne concerne pratiquement qu'un seul établissement qui dispose de sections de techniciens supérieurs dans son offre de formation : il a la particularité de scolariser presque exclusivement des élèves porteurs de handicaps moteurs.

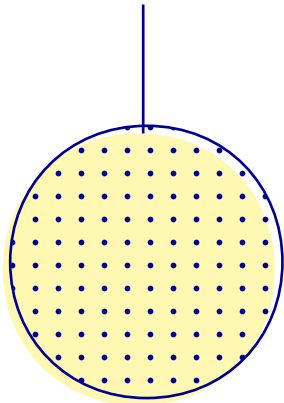
Une insertion professionnelle particulièrement délicate

L'emploi des élèves à l'issue de leur cursus scolaire à l'EREA, principalement après l'obtention d'un CAP, est sans nul doute le principal point d'attention que soulèvent les équipes éducatives des EREA évalués. On ne dispose pas de données agrégées au niveau national sur le taux d'emploi à 6 mois après un CAP, mais, sur 65 EREA pour lesquels les données étaient disponibles en 2022, ce taux oscillait entre 4% et 53%. Ces chiffres doivent toutefois être considérés avec la même vigilance que celle précédemment évoquée, du fait de la faiblesse des effectifs dans certains EREA.

Les éléments présentés pour expliquer cette difficulté à trouver un emploi sont nombreux et couvrent principalement cinq champs : la jeunesse quand le CAP est obtenu alors que l'élève est mineur, le manque de places dans les structures adaptées (par exemple en ESAT⁵) qui conduit parfois au maintien de l'élève dans l'EREA, un relationnel encore fragile de certains élèves, des lacunes dans les disciplines générales et des postes non adaptés aux élèves en situation de handicap. Les problèmes d'insertion sont encore plus forts pour ceux qui échouent au CAP.

Comme indiqué plus haut, ces éléments peuvent conduire à prolonger la scolarité des élèves en EREA pour leur donner une qualification complémentaire (CAP en un an) ou proposer une scolarité plus longue pour les élèves les plus fragiles (CAP en trois ans).

⁵ ESAT : établissements ou services d'aide par le travail. Il s'agit d'établissements médico-sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.



L'objectif de mieux préparer les élèves à la sortie de l'EREA est souligné dans de nombreux rapports. Cela passe par le développement des relations avec les associations spécialisées en insertion et avec le milieu économique environnant, en particulier lors de la mise en place des PFMP avec les difficultés signalées précédemment. Le passage à la vie professionnelle est parfois perçu comme une rupture difficile pour certains élèves qui ne sont préparés à cette sortie. Le choc avec la vie « ordinaire » peut être mal vécu lorsqu'on n'a bénéficié que d'une scolarité en milieu protégé. La sortie de l'EREA peut être une source de stress pour les élèves tout au long de leur scolarité.

Si l'engagement des équipes, signalé dans les rapports, est essentiel, les relations développées avec les collectivités, l'environnement social et économique ainsi qu'avec les anciens élèves sont déterminantes pour la réussite de l'insertion des élèves. Sur ce plan, une formalisation de ces relations et un accompagnement des EREA qui ne peuvent traiter seuls celle problématique seraient à renforcer.

Conclusion

Les EREA sont confrontés à des difficultés de différentes natures. Le public accueilli présente une diversité de profils : difficultés scolaires importantes comme en témoignent les résultats aux évaluations nationales, difficultés sociales pour un grand nombre d'élèves pour lesquels l'internat est un levier important, difficultés médicales liées au handicap mais aussi aux troubles du comportement. En sortie d'EREA, ce sont les problématiques liées à l'employabilité qui émergent des rapports. Ce dernier point est particulièrement caractéristique des EREA : les rapports soulignent l'engagement des équipes de ces établissements pour préparer la sortie de l'EREA et identifient les priorités de travail, à savoir remobiliser les élèves dans les apprentissages et renforcer les fondamentaux. La réponse à cette problématique tient aussi à l'environnement et l'accompagnement dont bénéficient ces établissements. Localement, il est donc important de bien définir les critères d'accueil de ces élèves, mais aussi de travailler la sortie de l'établissement en associant l'ensemble des acteurs du monde éducatif, médico-social, associatif, territorial et économique pour faciliter l'intégration de ces jeunes dans la vie active.